

Plan de Prévention des Risques Naturels de la commune du Bourg d'Oisans (hors aléas inondations par la Romanche, le Vénéon et l'Eau d'Olle)

Se référer aux 4 planches sur fonds cadastral pour l'application du zonage réglementaire

Echelle : 1/10000

Dossier d'approbation

Légende

Ouvrage de protection pris en compte

Limite de périmètre d'étude de la Sarenne

Réglementation de la zone

Zone constructible sous conditions

Zone inconstructible

Non réglementée dans le présent PPR

Cadastr

Bâti

Parcelles

Nature du risque
Cn : Inondation en pied de versant connectée au réseau hydrographique
T - t : Crues torrentielles
V - v : Ruissellement/Ravinement
G, g : Glissements de terrain
P - p : chutes de pierres et de blocs
A - a : Avalanches

12 - Sarenne : numéro d'identifiant des ouvrages de protection correspondant aux plages de dépôts

Ir : zone inondable de fonds de vallée non réglementée dans le présent PPR

Vu pour être annexé à mon arrêté en date de ce jour, Grenoble, le 23 DEC 2022

Laurent PREVOST

PREFET DE L'ISERE

Liberté
Egalité
Fraternité

Chaque zone est référencée par deux indices alphabétiques au moins (Cf planches) :

NB : - la première lettre correspond au niveau de contraintes à appliquer (exemple : R ou B).

- la seconde lettre correspond à la nature du risque (caractère en minuscule pour les zones de faibles contraintes / caractère en majuscule pour les zones à fortes contraintes).

Réalisation : DDT38/SAET/SIG-OBS - format A0

Etabli le : 7 décembre 2022

Sources : BD Topo® et PCL-Vecteur © (Millesime 2020), RTM2022

voir planche 2/4 : partie Centre

voir planche 3/4 : partie Centre Sud

Les Gauchois
Pont Escoffier

voir planche 4/4 : partie Sud

0 750 1 500 m